

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 18/09/2024

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Candidature de la CCBA dans le cadre du règlement départemental de soutien aux politiques jeunesse des communes et de leurs groupements.

Rappel du contexte

Le projet jeunesse du territoire est inscrit dans le cadre de la CTG signée avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2021-2025. La feuille de route de la collectivité concernant les actions jeunesse a été réalisée à la suite d'une étude de territoire en 2018, d'un portrait social en 2021 et de plusieurs ateliers avec les partenaires jeunesse.

Les axes identifiés dans la CTG qui permettent de répondre aux enjeux des jeunes de la CCBA sont les suivants :

- Développer l'itinérance des actions jeunesse et favoriser la mobilité des jeunes
- Développer des actions favorisant la prévention, l'insertion professionnelle et l'information des jeunes
- Développer des actions en lien avec l'éveil culturel

Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre 2023, la CCBA porte, pour le compte de ses communes membres, les interventions musicales scolaires.

La candidature

Les actions présentées dans cette candidature dans le cadre du règlement départemental de soutien aux politiques jeunesse font écho aux grandes orientations citées ci-dessus.

➤ **Thème prévention**

- Prévention autour du numérique avec la construction d'un projet intergénérationnel jeunes-sur les enjeux du numérique (nouvelle action)

➤ **Thème insertion professionnelle**

- Formation « babysitting » pour les 15-18 ans (poursuite de l'action menée en 2024)
- Accompagnement des jeunes stagiaires au sein de la collectivité (poursuite de l'action menée en 2024)
- Formation BAFA pour les jeunes du territoire en partenariat avec les centres sociaux et la Mission Locale (poursuite de l'action menée en 2024)

- Participation à la réalisation de chantiers éducatifs pour les jeunes :
 - rénovation du jardin de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat avec les jeunes de la prévention spécialisée ADSEA (nouvelle action)
 - participation au projet « Musique et Handicap » avec les jeunes de la prévention spécialisée ADSEA et les établissements médico-sociaux (poursuite de l'action menée en 2024)
- Valorisation et soutien aux jeunes de l'association « Home Vivarois » qui participent au nettoyage des berges de l'Ardèche (nouvelle action)

➤ Thème accès à la culture

- Mise en place et déploiement du service « Musique à l'École » avec des interventions musicales dans les écoles du territoire

Concernant l'itinérance et l'information des jeunes, la collectivité finance le service Information Jeunesse Itinérant qui réalise des actions d'informations auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire. Ce service aborde plusieurs thématiques : prévention, orientation scolaire, jobs d'été, logement, santé,

Plan de financement prévisionnel concernant les actions jeunesse

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel affectées aux actions	16 093 €	Autofinancement de la collectivité	18 813,80 €
Prestations externes	9 800 €	Soutien du Département	8 064,20 €
Autres	985 €		
TOTAL	26 878 €	TOTAL	26 878 €

Plan de financement prévisionnel concernant les actions Musique à l'école

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel affectés à l'action	59 072 €	Autofinancement de la collectivité	6 717 €
		Recettes du service	46 355 €
		Soutien du Département	6 000 €
TOTAL	59 072 €	TOTAL	59 072 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet jeunesse de la collectivité et l'action « musique à l'école » ainsi que les plans de financement associés ;
- De solliciter le Département de l'Ardèche au titre de son règlement de soutien aux politiques jeunesse des communes et de leurs groupements pour un montant de subvention de 8 064,20 € (actions jeunesse) et de 6 000 € (action musique à l'école) ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année 2024-2025.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-12-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024